

Compte rendu de séance

Séance du 10 Septembre 2018

L'an 2018 et le 10 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric.

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOIVIN Patrick à M. DE GAVELLE Thierry,
Excusé(s) : M. BARBIER Christophe

POUVOIR

Je soussigné *Boivin Patrick* donne pouvoir à *Thierry de Gavelle*

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/09/2018
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 17/08/2018

Date d'affichage : 17/08/2018

A été nommé(e) secrétaire : Thierry DE GAVELLE

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2017 - 2018/030

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2018 - 2018/031

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique - 2018/032

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2018 est accepté à l'unanimité.
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR
L'ANNEE 2017
réf : 2018/030

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5214-16V,

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/30, en date du 10 septembre 2018, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan,

Vu les statuts de la communauté de communes de Gâtine Choisilles - Pays de Racan et notamment les dispositions incluant la commune de Marray, comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la communauté compétence en matière de voirie,

Considérant que la commune de Marray souhaite mettre fin à l'inondation récurrente de la rue Chaude, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Suite à l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
DECIDE de demander un fonds de concours à la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan en vue de participer au financement des travaux de busages réalisés, à hauteur de 1 679.62 € HT (pour un montant total de 4199.04€ TTC).

Autorise monsieur le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR
L'ANNEE 2018
réf : 2018/031

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5214-16V,

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/31, en date du 10 septembre 2018, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan,

Vu les statuts de la communauté de communes de Gâtine Choisilles - Pays de Racan et notamment les dispositions incluant la commune de Marray, comme l'une de ses communes membres.

Considérant que la commune de Marray souhaite Réaménager l'accès au cimetière, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Oùï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de demander un fonds de concours à la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan en vue de participer au financement des travaux de réaménagement du cimetière de la commune, à hauteur de 9 701.00€ (pour un montant total de 24 252.50 HT).

Autorise monsieur le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique réf : 2018/032

Etant donné que la commune possède une bibliothèque municipale gérée par une équipe de bénévoles volontaires, une convention de partenariat doit être signée avec le département d'Indre-et-Loire. Cette convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation d'objectifs précis contribuant au développement de la lecture dans la Commune de Marray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département d'Indre-et-Loire pour le bon développement de la lecture publique au sein de notre bibliothèque municipale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois :

NEANT

Affaires diverses :

Voirie :

Une demande d'enfouissement du réseau aérien (rue du Pommier Vert, rue Chaude et rue du Pont Blanc) sera réalisée pour 2019 selon le budget, 90% de la somme total sera subventionnée.

La numérotation des habitations dans la campagne du village est en cours, le fournisseur des futures plaques sera la société S.E.S., celle-ci nous apportera son aide sur les panneaux de signalisation à remplacer et éventuellement à implanter au sein de la commune.

Commune :

Le choix du sapin de Noël est en cours, un point sur les décorations de Noël sera fait en fin d'année.

Planning en attente concernant le broyeur.

Le bulletin municipal est en cours de création et sera distribué comme chaque année, mi-décembre.

Le choix des couleurs et matière du city-stade est fait, le choix du conseil municipal est un city stade de couleur bleu foncé avec comme matériaux, des lames composites sans gazon synthétique, les travaux effectués prochainement.

Pour la cérémonie du 11 novembre, cette année, l'école de Marray souhaite participer.

Le recensement réalisé en début d'année nous indique que selon l'INSEE la population de Marray serait de 476 habitants.

Le curage du bief situé rue du Pont Blanc aura lieu en fin de semaine prochaine.

Bâtiments :

La réfection de la toiture du lavoir sera effectuée par la commune, elle sera changé pour du shingle.

Réception d'un devis de Mr Vainqueur pour l'éclairage de l'Eglise.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 24/09/2018
Le Maire
Patrick BOIVIN